



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des associations culturelles - Covid-19

Question écrite n° 28818

Texte de la question

M. Martial Saddier alerte M. le ministre de la culture sur la situation des associations culturelles en raison de l'épidémie de covid-19. Les 263 400 associations culturelles que compte le pays mobilisent actuellement près de 3,5 millions de bénévoles. Pour lutter contre la propagation du covid-19 sur l'ensemble du territoire, protéger les citoyens et endiguer le plus rapidement la pandémie, le Gouvernement a pris des mesures fortes dont la mise en place, depuis mardi 17 mars 2020 à 12h, d'un confinement de l'ensemble des Français pour réduire au maximum les déplacements et limiter les contacts. Dès ces annonces, les associations culturelles ont immédiatement cessé leurs activités : arrêt des cours et des réunions ; annulation des spectacles, des festivals et de la participation aux manifestations locales. L'implication des associations culturelles dans ces différentes manifestations leur permet de générer des revenus non négligeables pour assurer leur fonctionnement annuel. À cela s'ajoute le risque de voir une diminution des revenus issus du mécénat : les entreprises locales fortement touchées par la crise économique découlant de la crise sanitaire risquent, en effet, de diminuer fortement leur participation financière en faveur des associations culturelles. Alors que la culture assure la transmission des valeurs et de l'histoire de la France, il est à craindre que les associations culturelles rencontreront d'importantes difficultés financières liées à cette épidémie. Il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour aider les associations culturelles à faire face à l'impact économique lié à l'épidémie de covid-19.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28818

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3044

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)